



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0068-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 30

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Appui aux territoires

Objet : Engagement dans l'acte II du programme national Action Coeur de Ville

Rapporteur : Ginette VINCENT

La ville du Puy-en-Velay fait partie, depuis janvier 2019, des 222 villes bénéficiaires du programme national « Action Coeur de Ville ». Sur la base du plan guide structuré autour de quatre axes (ville paysage, ville douce, ville vivante, ville ingénieuse), plusieurs opérations ont été lancées dans les domaines de l'habitat, du commerce, de l'aménagement des espaces publics et de la mobilité. Des financements spécifiques issus notamment de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du groupe Action Logement et de la Banque des territoires ont pu être obtenus dans ce cadre. Le soutien de l'État s'est quant à lui opéré via une offre d'ingénierie spécifique et par un accès privilégié aux dotations.

Initialement prévu pour 5 ans, le programme est prolongé sur la période 2023-2026.

Délibération n°30 du jeudi 06 avril 2023

Il s'articulera sur 4 nouvelles priorités :

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique
- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centre pour l'ensemble de leur territoire ;
- Revitaliser les villes moyennes dans leur ensemble afin de confirmer l'attractivité retrouvée des villes moyennes pour les habitants et les activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Dans ce cadre, le programme s'élargit aux entrées de ville et d'agglomération qui ont été marquées par le développement soutenu de zones monofonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centre-villes et accordant une place prépondérante à la voiture.

Les quartiers de gare seront aussi une priorité de la suite du programme. Au Puy-en-Velay, ce dernier (secteur Jean Solvain / République) est déjà inclus dans le périmètre.

Afin de poursuivre et accentuer les démarches engagées et bénéficier de l'ensemble de l'offre du programme « Action Coeur de Ville », il est proposé de solliciter, avec la Communauté d'agglomération, l'inscription de la ville du Puy-en-Velay dans l'acte II du programme.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/03/2023

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE l'inscription de la ville du Puy-en-Velay dans l'acte II du programme Action Coeur de Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023